

Séance du mardi 20 septembre 2022 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Marco	REALINI	
Présent.e.s :	M. Charles	BUFFLE	
	M. Daniel	BURKHARDT	
	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	
	Mme Bettina	DECOSTERD	
	M. Yoann	DÜRMELLER	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Stéphane	GRANGER	
	M. Bastien	GUEX	
	M. Olivier	JOSS	
	M. Bruno	REINMANN	
	M. Olivier	RIGHETTI	
	M. Alain	ROSSET	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Joël	SCHMULOWITZ	Maire
	Mme Karen	GUINAND	Adjointe
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Yvan	ROCHAT	Secrétaire général
	M. Yvan	MASSEREY	Comptable
Excusé.e.s :	Mme Mônica	MERKT	



Ordre du jour :

1. Prestation de serment de M. Daniel Burkhardt en tant que conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal du 28 juin 2022
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de la Mairie
5. Rapport des commissions premier semestre 2022 – suite
6. Présentation du projet de budget 2023
7. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2023
8. Propositions de la Mairie
9. Propositions individuelles et questions
10. Divers



Le Président ouvre la séance à 20h30 en saluant l'assemblée et le public. Il accueille M. MASSEREY, comptable de la Commune, venu présenter le projet de budget 2023.

1. Prestation de serment de M. Daniel Burkhardt en tant que conseiller municipal

Le Président prend la parole :

« L'ordre du jour de ce soir appelle la prestation de serment de M. Daniel BURKHARDT, élu conseiller municipal. M. Burkhardt, je vous prie de bien vouloir vous lever.

Je vais vous donner lecture du serment. Vous voudrez bien lever la main droite et répondre :

« Je le jure » ou « je le promets » :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. BURKHARDT dit : « Je le jure ».

Le Président l'invite à s'asseoir et lui propose de se présenter.

M. BURKHARDT prend la parole :

« C'est un immense plaisir et un grand honneur pour moi de vous rejoindre ce soir. Je ne vais pas faire de long discours. La plupart des gens autour de la table me connaissent ou connaissent mon épouse Iris Maag, gérante de l'épicerie. C'est une assez longue histoire d'amour que nous avons avec Genthod, j'espère qu'elle continuera au sein de cette assemblée. Je nous souhaite beaucoup de plaisir à travailler ensemble. »

Le Président remercie M. BURKHARDT et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

2. Approbation du procès-verbal du 28 juin 2022

Il n'y a pas de demande de modification.

**Le procès-verbal du 28 juin 2022 est approuvé
par 12 voix pour, aucune voix contre et 3 abstentions.**

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture des communications.

Décisions de l'ACG

Un courrier de l'ACG évoque les décisions suivantes prises lors de l'assemblée générale du 22 juin dernier et soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux avant le 12 octobre 2022 :

- Octroi, en 2023, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition ;
- Participation, en 2023, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal ;

- Financement, en 2023, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'000'000 francs ;
- Financement, en 2023, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000 francs ;
- Financement, en 2023, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 francs ;
- Participation, en 2023, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs ;
- Octroi, en 2023, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

La parole n'est pas demandée.

4. Communications de la Mairie

M. SCHMULOWITZ

- **Recrutement à la commune de Genthod**

Vous l'avez peut-être aperçu dans le supplément emploi de la Tribune, la Commune cherche une personne pour le poste de responsable du service voirie, parcs et promenades. La personne remplacera non seulement notre cantonnière qui a démissionné pour le 21 octobre prochain mais elle aura également la charge de diriger le service. Par ce changement, l'Exécutif tient en effet à assurer une bonne coordination au sein du service mais également avec les autres instances de la commune.

- **Campagne de communication des communes genevoises « Ma commune, mon quotidien »**

Cette campagne a pour objectif de mieux présenter et faire connaître les prestations délivrées par les communes genevoises. Déclinée sur les panneaux d'affichage et sur internet, elle démarre aujourd'hui.

- **Nouveaux écopoints et évolution de la levée des ordures dès le 1^{er} janvier 2023**

Vous aurez pu le constater, conformément à la délibération votée en avril, deux nouveaux écopoints ont été réalisés, au chemin de la Petite-Voie et au chemin des Moissons. Le troisième, celui du Creux-de-Genthod, vient de recevoir son autorisation par le Canton et pourra ainsi être prêt dans le courant de cet automne, selon le délai de livraison des containers et la coordination avec l'entreprise mandatée pour les travaux de génie civil.

Vu l'agrandissement de notre parc d'espaces de récupération, l'Exécutif a validé une évolution de la collecte des déchets en porte-à-porte à partir du 1^{er} janvier 2023. Premièrement, la levée papier/carton en porte-à-porte est supprimée. Celle-ci se fera désormais aux écopoints. Ce changement est justifié par les quantités toujours plus faibles récoltées en porte-à-porte et par le fait que cette tournée était initialement coordonnée avec celles de Bellevue et Collex-Bossy qui y ont renoncé. Deuxièmement, l'Exécutif a accepté de réduire la collecte des déchets ménagers à une tournée porte à porte par semaine, au lieu de deux actuellement. Ces décisions sont motivées par les chiffres communiqués par notre prestataire qui nous démontre que la population est de plus en plus sensibilisée au tri des déchets. De plus, au-delà des notions de rentabilité des activités, la réduction de l'impact environnemental de la levée des déchets par l'optimisation des collectes de notre prestataire est une perspective dont on peut se réjouir.

- **Lacustre, point de situation**

Conformément à la décision du Conseil municipal du 10 mai dernier, l'Exécutif a activé le droit de retour du bâtiment du restaurant du Lacustre auprès du Tribunal de Première Instance. Les parties seront prochainement convoquées pour une séance de conciliation dont la date n'a pas été encore convenue.

Mme GUINAND

- **Rentrée des classes**

S'agissant des tout-petits, 27 enfants de notre commune fréquentent en ce début d'année scolaire la **crèche intercommunale des 4 Saisons**, soit deux enfants de moins que l'an dernier. Compte tenu des taux de fréquentation différents selon les enfants, Genthod occupe ainsi actuellement un total de 18,16 places – ce qui correspond quasi exactement à notre quota de 18 places.

Au **jardin d'enfants des Petits-Loups**, ce sont 15 enfants de notre commune qui sont accueillis depuis la rentrée (contre 19 l'an dernier), sur un total de 38 enfants inscrits.

Et pour ce qui est de l'**école primaire**, l'effectif de cette rentrée est de 177 élèves, en légère hausse par rapport à l'an dernier (9 enfants de plus). Le nombre de classes n'a pas changé, toujours à 8, dont plusieurs double-degrés.

- **Restaurant scolaire**

La fréquentation du restaurant scolaire continue d'augmenter, avec désormais entre 90 et 100, voire plus, repas servis par jour. Des tables ont dû être installées juste à l'extérieur de la grande salle, de manière à pouvoir installer tous les enfants – sur deux services. A noter qu'en tant que restaurant labellisé Fourchette verte, le menu de la semaine doit désormais comporter deux repas végétariens (contre un l'an dernier). Et autre nouveauté d'importance en cette rentrée : au vu du renchérissement des produits alimentaires, le restaurant du Château a demandé que soit relevé de CHF 1.- le prix du repas (de CHF 9,50 à CHF 10,50). L'Exécutif a accédé à cette demande, mais décidé que la Commune prendrait en charge la moitié de cette hausse – de manière à limiter l'impact pour les familles et proposer ainsi un tarif de CHF 10.- par repas.

- **Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)**

Concernant les élèves du cycle et plus grands, l'action sur Genthod menée par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) se poursuit, avec une participation aussi importante et enthousiaste qu'avant les vacances d'été. Le succès dépassant les attentes, les besoins en personnel d'encadrement ont dû être ajustés à la hausse, ce qui occasionnera un dépassement estimé à CHF 7'000.- par rapport au budget 2022.

- **Formation pour proche aidants**

Enfin, un mot sur les formations pour proche aidants. Sous l'égide du GCRDL et en collaboration avec le Canton et la Haute Ecole de Santé (HEdS), de nouveaux modules de formation sont proposés ces prochaines semaines dans notre région (à Versoix, Genthod et Collex-Bossy), suite au projet pilote mené l'an dernier. Pour rappel, le but de ces formations est de sensibiliser au rôle de proche aidant, de traiter de problématiques spécifiques rencontrées par les proches aidants, et de favoriser la création d'un réseau informel à travers les échanges entre communiens. N'hésitez pas à en parler autour de vous, sachant que notre assistante sociale est bien sûr à disposition pour toute question supplémentaire.

M. BAUMGARTNER

- **Groupement SIS**

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes genevoises se sont associées afin de gérer en commun les pompiers professionnels. Ce n'est donc plus la Ville de Genève qui est en charge de cette prestation. Cette évolution s'explique par l'évolution des risques à l'échelle cantonale. De plus en plus de personnes et d'entreprises s'installent hors du territoire de la ville de Genève. Le risque incendie n'est donc plus concentré en ville de Genève comme il y a 180 ans, mais concerne également les zones périurbaines du canton qui sont en plein développement. La réforme vise par conséquent à créer les conditions nécessaires à l'optimisation des temps d'intervention sur tout le territoire genevois. Le Service d'incendie et de secours comprend 320 collaborateurs et collaboratrices qui occupent plus de 70 fonctions différentes afin d'assurer la sécurité de la population genevoise. Enfin, le SIS est doté d'un budget prévisionnel de plus de 55 millions pour 2023 auquel Genthod contribue à hauteur de quelques 184'000.-.

5. Rapport des commissions premier semestre 2022 suite

Le Président invite les présidente et président de commission à lire leur rapport.

Mme GLAUS-LEMBO, présidente de la commission Culture, Sports et Loisirs

« Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les adjoints, chères et chers collègues,

Durant le premier semestre 2022, la commission Culture, Sports et Loisirs s'est réunie à cinq reprises.

La première séance de l'année s'est ouverte avec une visite guidée de notre centre communal. MM. Stéphane Baratelli et Olivier Schreiber nous ont fait visiter les lieux et ont mis en évidence les forces et les quelques faiblesses d'ordre technique de notre salle de spectacle. Des améliorations sont prévues, telles que l'apposition de coussins sur les chaises afin d'améliorer le confort du public ainsi que l'absorption du bruit et l'amélioration de la qualité du plateau.

Concernant Open House :

Les membres de la commission ont reçu le 25 avril dernier M. Lamunière afin de faire le point avec lui sur l'avancement des préparatifs de l'exposition et régler les derniers détails. Finalement, comme vous avez pu le constater, l'exposition a bien eu lieu comme convenu du 11 juin au 27 août au parc Lullin et a réuni plus de 38 projets issus de l'architecture, de l'art, du design et de l'humanitaire. Nous recevrons d'ici la fin du mois d'octobre un feedback plus précis de Simon Lamunière sur le déroulement de cette dernière phase mais nous savons déjà que l'exposition a connu un franc succès. Sept œuvres resteront d'ailleurs dans le parc pendant encore une année. En revanche, pour des raisons de sécurité, la plateforme lacustre réalisée par les étudiants de l'EPFL qui se trouve aux Bains du Saugy sera démontée. Mais au vu de son succès, nous étudions diverses possibilités pour la reconstruire de manière pérenne.

Concernant le sport :

Le tournoi de basket 3x3 a lui aussi bien eu lieu. Cela s'est fait le samedi 28 mai 2022 dans un climat très convivial, intergénérationnel et dans un esprit de partage et de respect. Au vu du succès rencontré, une prochaine édition devrait être reconduite l'an prochain, toujours au mois de mai.

Concernant le programme culturel 2023 :

La commission a bien avancé dans l'élaboration de son programme et celui-ci vous sera dévoilé en fin d'année. Cela étant, nous nous sommes également penchés sur l'orientation que nous souhaiterions donner à ce programme. En effet, le taux de fréquentation parfois extrêmement bas, lors de certains spectacles, nous interpelle et nous interroge. C'est pourquoi il a été décidé de réduire le nombre de spectacles afin de pouvoir investir dans une meilleure promotion de ceux-ci.

Par ailleurs, les membres de la commission sont unanimement d'avis que le bar situé dans le foyer à l'entrée du centre, qui sert de lieu de petite restauration lors de nos événements culturels, pourrait être plus avenant et mériterait un relooking. C'est pourquoi il a été demandé à M. Baratelli de prendre contact avec la HEAD afin de d'obtenir des étudiants en architecture et en décoration d'intérieur une proposition de projet de réaménagement de ce lieu.

Pour terminer, je souhaiterais remercier de tout cœur les membres de la commission ainsi que notre Maire pour leur enthousiasme et leur engagement.

J'adresse un remerciement tout particulier à M. Baratelli pour son excellent travail ainsi que pour sa disponibilité sans faille.

Merci de votre attention. »

M. ROSSET, président de la commission Aménagement et Mobilité

« La commission Aménagement et Mobilité s'est réunie 13 fois durant le premier semestre 2022, dont 3 séances conjointes avec la commission Environnement.

Le travail s'est concentré sur les 3 domaines qui structurent le travail de cette commission : l'aménagement avec la suite du processus du PDCom, les projets de développement en cours qui s'inscrivent dans cette démarche, la mobilité comportant le concept et le plan de stationnement ainsi que la réduction de la vitesse de circulation.

Aménagement

Le PDCom s'est étoffé avec les enjeux de la transition écologique suite de l'envoi du guide thématique par l'Office de l'Urbanisme du Canton de Genève. Le Canton y a recadré le contenu des plans directeurs en demandant aux communes d'intégrer des considérations et recommandations liées à l'urgence climatique. La commission a choisi ce qui est pertinent d'intégrer dans l'avant-projet de PDCom.

Elle s'est par ailleurs penchée sur le chapitre du PDCom consacré à la « Stratégie de densification de la zone 5 ». Le PDCom a en effet une fonction d'annonce de la vision de la Commune à 15 ans et notamment sur les secteurs dans lesquels une densification de la zone 5 (zone villa) est envisagée. Suite aux travaux de la commission, appuyée par notre mandataire, cette densification se dessine proche des deux gares, ainsi que des centralités émergentes comme celle Malagny. Le Canton a admis que la carte de synthèse du PDCom puisse s'affranchir des courbes de bruit aéroportuaire actuellement appliquées - bruit admissible 2022 - mais juridiquement non encore avalisées par le DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication). En revanche, dans le chapitre consacré à la stratégie d'évolution de la zone 5, ces courbes de court-terme devront être prises en compte, la loi sur l'OPB (Ordonnance de protection contre le bruit) déterminant ce qu'il est effectivement possible de construire.

La commission a auditionné les trois ambassadeurs du 2e atelier du groupe de suivi, lequel avait travaillé sur trois thématiques : le réseau de mobilité douce, le secteur de Champs Chavanne et la trame noire. Les décisions prises par la commission, suite à cette restitution, seront présentées courant octobre au groupe de suivi lors d'un 3e et dernier atelier.

La suite de l'année se déroulera selon les séquences suivantes : mise en forme définitive de l'avant-projet du PDCom par les mandataires et validation par la commission, restitution au groupe de suivi des orientations choisies, consultation technique des services cantonaux.

Projets de développement

Un projet de développement de la parcelle à l'angle route de Collex/chemin des Limites (parcelle 1389) a été présenté par un groupe immobilier intitulé M3 GROUPE et le bureau d'urbanisme Urbaplan. Il s'agit d'un complexe destiné à des missions étrangères car, selon les auteurs du projet, ce site possède des atouts de proximité avec les organisations internationales. Plusieurs hypothèses ont donc été développées pour cette parcelle en zone villa qui ne peut plus accueillir de nouveaux logements en raison des courbes de bruit. Les membres de la commission se sont interrogés sur la cohérence du projet à l'échelle du territoire communal.

Le projet lauréat du concours d'architecture organisé par la fondation Ensemble pour la rénovation des locaux de l'Essarde à la route de Malagny a été présenté en commission. Selon le directeur général de cette fondation, ce projet semble arriver à point nommé dans les perspectives d'aménagement du territoire de la commune. Historiquement sur le Canton depuis 1967, la fondation travaille pour trouver des solutions pour le « vivre ensemble » qui ouvre aujourd'hui notamment sur le droit d'être formé et le droit d'habiter pour les personnes en situation de déficience intellectuelle. Les plans du projet lauréat du concours d'architecture, nommé « Le Hameau », sont à la fois ouverts et encadrants, créant une harmonie entre le bâtiment ancien et le nouveau bâtiment. Le pigeonnier deviendra un lieu de vente de la production du potager.

L'idée est d'améliorer l'habitat et les lieux de travail mais également de rénover énergétiquement le bâtiment. L'architecte lauréat a également pensé plus large que seule la propriété de l'Essarde. A cet égard, la commission a salué la convergence des vues de ce projet lauréat avec les réflexions de la commune sur l'aménagement du territoire, visant à développer une nouvelle centralité à Malagny.

Mobilité

Carrefour Valavran-Collex

La présentation par l'Office cantonal des transports (OCT) et l'Office cantonal du génie civil (OCGC) a porté essentiellement sur les problématiques du carrefour dans sa configuration actuelle, sur les analyses quant au rétablissement de l'ancien giratoire ainsi que les raisons de son impossibilité, sur la possibilité d'un carrefour à feux, et finalement sur la proposition de plusieurs variantes de remise aux normes du carrefour. La commission Sécurité a formulé une proposition et l'Exécutif, à la suite la motion adressée au Canton et des échanges en commission, œuvre conjointement avec Bellevue vers une solution qui corresponde aux préoccupations des communiens.

Travaux route de Lausanne : présentation du schéma de circulation

Le réaménagement de la route de Lausanne a été présenté à la commission par l'OCT et l'OCGC. Il est organisé en trois phases : la première concernant les travaux préparatoires, la deuxième d'une durée d'un an et réalisant la majeure partie du projet, la troisième (prévus dès le printemps 2023) dédiée aux finitions et obligeant un sens unique à la circulation.

Réduction de la vitesse de circulation

Le bureau RGR (Ingénieurs conseils) a présenté les aménagements des périmètres de zones 30 et de zones de rencontre sur la commune en soulignant l'apport des études de l'ATE (Association transport et environnement) sur les parcours scolaires et les principes guidant l'aménagement.

Ces aménagements croisent les périmètres de zone à vitesse modérée avec le concept de stationnement.

Concept de stationnement

Le bureau Citéc (Ingénieurs conseils) a présenté l'état d'avancement des réflexions sur le concept de stationnement, suite à la présentation publique de mars 2022. Trois interventions principales sont avancées :

- *La mise en place d'un stationnement payant à proximité des haltes ferroviaires mais avec la gratuité maintenue le week-end, en lieu et place des zones blanches max 3h/4h et/ou max 15h existantes, les réponses étant différenciées selon les gares (horodateur à la route du Creux-de-Genthod et désassujettissement d'une partie des places à Genthod-Bellevue en domaine communal privé).*
- *L'introduction de deux zones à macarons sur le cœur de la commune et sa frange sud.*
- *L'extension de la limitation 4h au dimanche aussi, sur le parking du Creux-de-Genthod.*

La commission a validé, avec des ajustements, cette politique de stationnement et les discussions vont se poursuivre pour l'affiner dans la perspective de sa mise en œuvre.

Je remercie le Secrétaire général et le secrétariat pour le suivi administratif et technique, Karen Guinand pour la collaboration fructueuse et les membres de la commission pour leur implication. »

6. Présentation du projet de budget

Introduction au budget 2023 par M. le MAIRE :

« Cette année le budget 2023 se présente sous des auspices bien différents des années précédentes. En effet, l'Exécutif est amené à vous présenter un budget déficitaire de plus de 900'000.-. Cette situation est la conséquence de deux impacts conjugués, une augmentation de nos charges de transfert au profit des autres communes, ce que l'on appelle la péréquation intercommunale, et une importante baisse de nos entrées fiscales. Pour ce dernier point, nous avons sollicité l'Administration fiscale cantonale afin de comprendre la cause de cette baisse. Celle-ci serait apparemment essentiellement due à une modification importante de l'impôt pour l'un de nos principaux contribuables. A la question de savoir si cette baisse est ponctuelle ou appelée à se perpétuer les prochaines années nous n'avons pour l'instant pas obtenu d'information.

La proposition de budget que nous portons à votre connaissance ce soir a fait l'objet d'un travail rigoureux de la part de l'administration et de l'Exécutif afin d'en diminuer les effets négatifs. C'est ainsi que, partant d'un déficit de plus de 2 millions dans le courant de l'été, nous sommes en mesure de vous présenter un excédent de charges bien inférieur au montant de nos amortissements de 1,8 millions. Cette situation déficitaire a pour principale conséquence que nous devons vous soumettre pour information, puis au SAFCO pour approbation, un plan financier quadriennal de retour à l'équilibre pour 2027. Celui-ci vous sera présenté en commission Finance. Il se caractérise par une vision prudente de l'évolution de nos charges et de nos recettes qui, si elles n'arrivent pas à s'équilibrer avant 2027, devront faire l'objet d'une modification structurelle par l'augmentation du taux du centime additionnel communal. »

La parole est au comptable de la Commune, M. MASSEREY, pour une première lecture du projet de budget 2023 devant le Conseil municipal.

A l'aide d'une projection sur grand écran, M. MASSEREY effectue les commentaires suivants :

- L'estimation de la valeur du centime communal, en septembre 2021 et en juillet 2022, fait remarquer une baisse de plus de CHF 80'000.-. Par ailleurs, l'estimation des revenus fiscaux est en forte baisse pour le budget 2023 (personnes morales, environ 20% ; personnes physiques, environ 28%).
- Ces chiffres en forte baisse ont obligé l'Exécutif à établir un budget vaillle que vaillle. L'Exécutif a décidé de majorer l'évaluation du centime des personnes physiques de 5%, ce qui a permis de réévaluer à la hausse le budget des productions fiscales (marge autorisée par le canton, environ CHF 413'000.-).
- L'historique des impôts budgétés moins les impôts réalisés de 2018 à 2021 permet de faire ressortir les écarts de la production fiscale par rapport à la réalité. La marge de 5% autorisée par le Département est tout à fait raisonnable et justifiée.
- S'agissant de la solidarité intercommunale à travers un système de péréquation, on note une charge en augmentation de CHF 751'798.- par rapport à l'an passé (environ 28% des recettes fiscales).

M. MASSEREY commente ensuite l'évolution de la contribution communale au Groupement pour l'animation parascolaire (GIAP) dont les charges sont réparties en fonction de la population des communes membres et de la fréquentation parascolaire sur leur territoire. Il constate une augmentation régulière du coût réel pour la commune entre 2018 et 2023 (+ CHF 142'799.-) alors que la compensation cantonale ne bouge pas (CHF 26'226.-). Un tableau illustre l'évolution entre 2018 et 2023 de la contribution communale à différents groupements ou organisations (liste non exhaustive). On constate un mouvement à la hausse pour plusieurs Fondations ou Groupement (au total + 16% en 5 ans = CHF 144'190.-).

L'établissement du budget 2023 est relativement compliqué. Les revenus d'immeubles sont en légère augmentation (nouveau bâtiment), les charges de personnel sont relativement stables. Le budget 2023 des charges de biens et services est nettement inférieur au budget 2022, un effort important ayant été fait par l'Exécutif pour diminuer les charges. Les charges de transfert, incluant la péréquation intercantonale, sont en forte augmentation. Ces chiffres amènent à présenter un budget avec un excédent de charge de CHF 947'973.-.

L'excédent de charges du budget 2023 étant supérieur au seuil autorisé par l'article 131 de la LAC (dispositif RFFA avec une limite de CHF 286'000.- pour Genthod), l'Exécutif devra élaborer un plan financier de retour à l'équilibre sur 4 ans. Ce plan financier quadriennal sera présenté pour information en commission Finance, puis au Conseil municipal avant d'être validé par le Département. M. MASSEREY considère que le taux de centime historiquement bas de Genthod pourrait, à terme, être une des variables d'ajustement possibles.

M. MASSEREY commente également un tableau comparant l'évolution du taux des centimes additionnels des communes. Il rappelle que le taux du centime a non seulement un impact sur les recettes fiscales mais également sur la péréquation intercommunale. Genthod a un indice de capacité financière très élevé. Il ajoute que le montant de la péréquation intercommunale est amené à évoluer (renforcement de la péréquation), ce qui pose un problème.

Mme GUINAND précise que le budget 2023 n'intègre pas l'évolution de la péréquation intercommunale, car le projet de loi doit être soumis au vote du Grand Conseil.

M. MASSEREY signale encore que la contribution de la Commune au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) - répartition annuelle de 25 millions (23 communes + 2 cantons), calculée selon la valeur du centime communal - se monte pour 2023 à CHF 364'000.-. Il commente enfin les investissements au patrimoine administratif, dépenses inscrites au budget 2023 pour un montant de CHF 1'239'700.- (aménagement extérieurs centre communal, renouvellement véhicules, columbarium étude et réalisation, FIDU, fonds développement urbain, voie verte).

M. ROCHAT prend la parole et transmet quelques informations concernant les projets à venir (horizon 2024-2026), non chiffrés et n'impactant pas le budget 2023. Ces projets feront l'objet de discussions en commission : éclairage public, plan général d'évacuation des eaux (collecteurs), réaménagement du Parc Lullin (en attente des intentions cantonales), acquisition d'une nettoyeuse pour la voirie, changement de l'éclairage des bâtiments (centre communal, école, salle de gym et parascolaire). Un travail de réflexion doit également se poursuivre concernant le stationnement (zone à macarons et horodateurs) et la modération de vitesse.

M. MASSEREY signale que la liste de comptes spécifiques sera adressée par mail à chaque président de commission. Les charges de personnel et les amortissements seront examinés par la commission Finance. Il ajoute que la répartition du plan comptable reste identique à celle utilisée l'année passée et décidée en début de législature.

Le Président remercie M. MASSEREY et M. ROCHAT de l'exhaustivité de leurs explications.

Un temps de questions est ouvert.

Le Président demande ce qu'il en est de la caserne des pompiers.

M. ROCHAT indique qu'un crédit d'étude devrait être voté en 2022.

Mme UDRY et M. GUEX souhaiteraient obtenir des explications détaillées sur le mode de fonctionnement de la péréquation intercommunale, les facteurs qui peuvent l'influencer et ce que représente le taux des centimes additionnels et leur influence en cas de hausse ou de baisse.

M. MASSEREY indique qu'il est impossible de décrire l'impact en cas d'augmentation du taux de centime additionnel. S'agissant de la péréquation intercommunale, une augmentation du taux de centime a pour impact de diminuer l'indice général de capacité financière. Il propose d'apporter des explications complémentaires en commission Finance.

Constatant une diminution drastique du taux du centime additionnel à Genthod de 30 à 25 en 2007, Mme CADEI demande quelle stratégie pourrait être adoptée, notamment en ce qui concerne l'impact sur la péréquation intercommunale.

A la lecture de l'évolution du taux du centime additionnel dans les communes, M. MASSEREY constate que les variations de plus de 2 centimes sont rares.

Le Président propose la poursuite des discussions en commission Finance. Il remercie MM. MASSEREY et ROCHAT et M. le Maire pour leurs explications, et toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce projet de budget.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 15 oui, soit à l'unanimité

sur 16 conseillers municipaux présents à la séance

Le renvoi du projet de budget 2023 en commission Finance, Administration et Economie Publique.

7. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2023

Le Président appelle les candidatures.

12 mars 2023 (votation populaire)

Président-e	Julie UDRY
Suppléant-e du-de la Président-e	?
Vice-président-e	Olivier JOSS
Suppléant-e du-de la Vice-président-e	Christine VIZCAINO

2 avril 2023 (élections Grand Conseil et premier tour Conseil d'Etat)

Président-e	Charles BUFFLE
Suppléant-e du-de la Président-e	Lorella GLAUS-LEMBO
Vice-président-e	Olivier RIGHETTI
Suppléant-e du-de la Vice-président-e	Bruno REINMANN

30 avril 2023 (élection second tour Conseil d'Etat)

Président-e	Bastien GUEX
Suppléant-e du-de la Président-e	Monica MERKT
Vice-président-e	Geneviève CADEI-MILLOT
Suppléant-e du-de la Vice-président-e	Alain ROSSET

18 juin 2023 (votation populaire)

Président-e	Alain ROSSET
Suppléant-e du-de la Président-e	Geneviève CADEI-MILLOT
Vice-président-e	Stéphane GRANGER
Suppléant-e du-de la Vice-président-e	Lorella GLAUS-LEMBO

22 octobre 2023 (élections Conseil National et premier tour Conseil des Etats)

Président-e	Lorella GLAUS-LEMBO
Suppléant-e du-de la Président-e	Marco REALINI
Vice-président-e	Daniel BURKHARDT
Suppléant-e du-de la Vice-président-e	Olivier RIGHETTI

12 novembre 2023 (élection second tour Conseil des Etats)

Président-e	Christine VIZCAINO
Suppléant-e du-de la Président-e	Bettina DECOSTERD
Vice-président-e	Bruno REINMANN
Suppléant-e du-de la Vice-président-e	Geneviève CADEI-MILLOT

26 novembre 2023 (votation populaire)

Président-e	Noun Jacques SANOU
Suppléant-e du-de la Président-e	Stéphane GRANGER
Vice-président-e	Bettina DECOSTERD
Suppléant-e du-de la Vice-président-e	Olivier JOSS

8. Propositions de la Mairie

La Mairie n'a pas de propositions.

9. Propositions individuelles et questions

Economies d'énergie

M. GUEX demande si l'Exécutif a prévu des économies d'énergie au regard de la situation géopolitique actuelle.

M. le Maire répond par l'affirmative. Il est notamment prévu une diminution de la température des écoles et des lieux publics. L'Exécutif reste en attente de directives plus précises et obligatoires du Conseil d'Etat et de la Confédération.

Adjudication mandat de régie

M. GRANGER prend la parole :

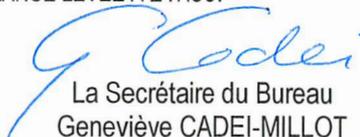
« Le PLR de Genthod souhaite ce soir revenir sur l'adjudication du mandat de gestion en faveur de la Régie Besuchet lors du Conseil municipal du 28 juin dernier. Dans un souci de transparence, d'équité et de respect de la bonne gouvernance, le PLR aurait souhaité que cette décision eut été portée par une proposition de la commission Finance et Administration, telle que votée lors de la séance du Conseil municipal de novembre 2021. La commission Finance et Administration n'a pas eu l'occasion de donner son préavis par manque de sollicitation de l'Exécutif. En effet, les dossiers participant au concours ne leur ont jamais été soumis. Le PLR demande aujourd'hui une présentation rétroactive des trois dossiers retenus afin de rétablir le processus convenu par le vote du Conseil municipal. »

M. le Maire prend note de la question et propose que l'Exécutif soumette à la commission Finance, Administration et Economie Publique tous les documents qui ont motivé son choix.

10. Divers

Néant.

SÉANCE LEVÉE À 21H50.


La Secrétaire du Bureau
Geneviève CADEI-MILLOT


La Secrétaire
Claire-Anne MAREEMOOTOO


Le Président
Marco REALINI